



PREFECTURE DE xx

**Direction départementale
de l'agriculture et de la
forêt
de**

Service

Adresse

Dossier suivi par :

Tél. :

Fax :

Réf. :

Le Préfet de xx
à
Monsieur le Contrôleur général économique et
financier de l'Agence de services et de paiement

2, rue du Maupas
87040 LIMOGES

Objet : Décision de prorogation / suspension du délai de 6 mois fixé dans la circulaire
MEDAD/DNP/SDEN – MAP/DGFAR n°2007-3 du 21/11/2007
Référence : Dispositif 323B « contrats Natura 2000 non agricole non forestier »
N° de dossier OSIRIS : []
Intitulé de l'opération

Ville, le

Monsieur le Contrôleur général,

En application du point 2.2 de la fiche 8 de la circulaire MEDAD/DNP/SDEN – MAP/DGFAR n°2007-3 du 21/11/2007 prise pour l'application des articles R.414-8 à 18 du code de l'environnement et relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour visa, un ou des projets de décisions prorogeant le délai de rejet implicite prévu par la même circulaire, pour le ou les dossiers suivants :

* Dispositif concerné :

Existence d'un cofinancement européen : oui non

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur de la subvention :

Date à laquelle le dossier a été déclaré ou réputé complet :

Montant de la subvention demandée :

(ou liste des demandeurs intégrant les mentions ci-dessus)

* Liste du ou des motifs fondant la décision de prorogation (préciser les critères retenus par l'ASP pour accepter une demande de prorogation) :

* Données budgétaires

Crédits en autorisations d'engagements (AE) effectivement délégués	Crédits en AE consommés	Disponible en AE	Montant en AE des nouveaux reports sollicités

Compte tenu de ces éléments, je vous serais gré de bien vouloir me retourner, revêtue de votre visa, la ou les décisions de prorogation du délai de rejet implicite.

Pièces jointes :

Décisions de prorogation du délai de rejet implicite des demandes de subvention d'investissement